



UNITE DE COORDINATION DES SUBVENTIONS DU
FONDS MONDIAL ET DES PARTENAIRES DE LA LUTTE
CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

COORDINATION UNIT OF THE GLOBAL FUNDS
AND PARTNERS GRANTS FOR FIGHT
AGAINST AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA

DECISION N°

/D/MINSANTE/SG/UCS-FMP/EPM/LNH du

Portant attribution du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°D13-168/AONO/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2026 du 02 juin 2026 pour la production et la distribution des rapports mensuels d'activités des formations sanitaires.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°96/03 du 04 janvier 1996 portant Loi-Cadre dans le domaine de la santé ;
Vu la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2025 ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu la Circulaire n° 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2026 ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°D13-168/DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2026 du 02 juin 2026 pour la production et la distribution des rapports mensuels d'activités des formations sanitaires ;
Vu la lettre n°008/L/MINSANTE/CSPM-CNLS/SEC/26 du 24 juillet 2026 portant proposition d'attribution du DAO N°D13-168/DAO/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2026 du 02 juin 2026.

DECIDE :

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 101 alinéa 2 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le soumissionnaire ci-dessous est déclaré attributaire du DAO N°D13-168/DAO/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2026 du 02 juin 2026 pour la production et la distribution des rapports mensuels d'activités des formations sanitaires.

Nom du soumissionnaire	Intitulé	Montant TTC (FCFA)	Délai et lieu de livraison
TMS INDUSTRIES SARL B.P : 13 509 Yaoundé Tél.: 697 25 11 35	Production et la distribution des rapports mensuels d'activités des formations sanitaires	71 744 467	Soixante (60) jours dans les dix (10) DRSP

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP/JDM ;
- ✓ CSPM-CNLS ;
- ✓ GTC-CNLS ;
- ✓ Service des Marchés Publics/MINSANTE ;
- ✓ Intéressé ;
- ✓ Archives/chronos.